

INSCRIPTION

Les élèves remettront leur dossier d'inscription et se verront alors répartis dans les différents cours, qui ont lieu tous les jours, du lundi au samedi.

L'admission des élèves entraîne l'obligation d'acquitter les droits selon les conditions et tarifs décidés par le conservatoire de danse, ainsi que le montant de l'adhésion.

Les professeurs se réservent la possibilité de changer les élèves de classe durant le mois de septembre. Les horaires seront définitifs à compter d'octobre.

FRAIS DE SCOLARITÉ

La totalité des frais de scolarité sera remise à l'inscription sous forme de 5 chèques :

- Le premier correspondra au montant de l'adhésion (17 €), encaissé en septembre.
- Le deuxième à celui du premier trimestre, encaissé en septembre.
- Le troisième à celui du deuxième trimestre, encaissé en janvier.
- Le quatrième à celui du troisième trimestre, encaissé en avril.
- Toute période de cours entamée est intégralement due.
- Le cinquième (25€, non encaissé), est une caution pour les costumes des spectacles (voir l'annexe de ce document).

Tous les chèques devront être libellés à l'ordre du C.D.V.A.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPREND

Pour tous les élèves :

- Tous les chèques précités.
- La feuille d'inscription dûment remplie.
- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse si le questionnaire médical (dûment rempli également) compte des réponses négatives.

PRÉSENCE

Pour une progression valable et ceci dans la discipline que requiert l'apprentissage de la danse, il est indispensable que l'élève fréquente les cours et les répétitions de façon assidue.

Il est en conséquence rappelé que la présence aux classes d'éveil, classique, jazz, street dance, néo-classique et contemporain est obligatoire.

L'élève s'engage à suivre le règlement du conservatoire, à participer aux manifestations (spectacles, manifestations dans d'autres pays, concours etc.) de celle-ci.

Le Conservatoire acquiert un droit à l'image à l'inscription de l'élève. Il peut donc se servir sans restriction de photos ou vidéos prises lors de cours, répétitions ou spectacles dans divers cadres.

Afin de ne pas perturber le parcours pédagogique mis en place par les professeurs, il est obligatoire que les élèves désirant suivre parallèlement des cours de danse (dans une autre école), en avise la direction du CDVA préalablement à leur inscription.

COMPORTEMENT

Il est impératif que les élèves soient prêts à l'heure fixée pour le début de leur cours. Les élèves en retard ne seront pas admis à entrer dans la salle de danse.

Les pâtes à mâcher sont strictement interdites pendant les cours. Idem pour les bijoux.

Les sacs et vêtements, même de marque, ne peuvent être déposés dans la salle de danse.

INFORMATIONS

Un tableau d'affichage réservé au conservatoire de danse est placé dans le hall d'entrée. Pensez à le regarder régulièrement; il vous fera suivre la vie du conservatoire. Si vous-même avez des annonces (ventes, etc.), remettez-les aux professeurs qui les afficheront. Vous pouvez également suivre les actualités sur Instagram, Facebook et Youtube.

TENUE

En début d'année, une tenue de cours est demandée par les professeurs. Elle comprend :

- **Pour le classique (filles), un justaucorps (modèle imposé), un collant pétale de rose avec pieds et des demi-pointes en toiles couleur saumon. Cheveux tirés et chignon obligatoires.**
- **Pour le jazz, un justaucorps (modèle imposé) et un short moulant noir. Cheveux tirés et queue de cheval obligatoires (filles).**
- **Pour le street dance, tenue libre, tant que correcte, et sneakers (suivant les âges).**
- **Pour le néo-classique, une brassière noire, un short noir moulant, de grandes chaussettes noires. Cheveux tirés et chignon obligatoires.**
- **Pour le contemporain, tunique bordeaux (modèle imposé).**
- Les élèves d'éveil sont les seuls à être dispensés de la tenue obligatoire.

VESTIAIRE

Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires. Les téléphones portables devant être éteints, ils pourront être déposés en début de cours sur le meuble de sonorisation, pour être récupérés en fin de cours. En cas de vol ou de perte de quelque effet personnel, le conservatoire de danse décline toute responsabilité.

SPECTACLES DE FIN D'ANNÉE

Pour les spectacles de fin d'année, les nouveaux élèves devront prévoir l'acquisition d'un nouveau justaucorps (blanc à fines bretelles), ainsi que des collants de classique et des demi-pointes. Nombre de ces articles sont en vente d'occasion à partir de mars, au conservatoire. Un DVD ainsi que des photos, réalisés par des professionnels, seront disponibles après les spectacles de fin d'année. Il est donc interdit, afin de ne pas gêner les danseurs et les spectateurs, d'utiliser dans le cadre de représentations tout objet numérique (appareil photo, vidéo, portable, tablette etc.)

CONTACTS

Direction : 06 03 15 79 32 (Catherine) ou 06 25 15 34 95 (Aldred)
cdva.danse@gmail.com

**REJOIGNEZ-NOUS sur la page FACEBOOK et YOUTUBE à
« Conservatoire de danse de Villeneuve-lez-Avignon »
INSTAGRAM à « conservatoiredansevilleneuve »
Site : www.conservatoire-villeneuvelesavignon.fr**